

Circonscriptions électorales—Loi

Lorsque je ne sais pas très bien d'où nous venons ni où nous allons, je trouve très rassurant de ne tourner vers la loi et l'interprétation qu'on en fait, celle qui nous guide et nous protège. Elle est le reflet de notre travail de législateur. C'est rassurant.

Cela me rassure de contempler l'église: elle fait partie de notre patrimoine. C'est rassurant de voir la résidence du lieutenant-gouverneur. Elle fait partie de notre patrimoine au même titre que la vallée d'Annapolis. Les députés trouvent peut-être étrange que je parle autant de la vallée d'Annapolis, alors que ma circonscription se borne essentiellement au comté d'Halifax. Je le fais parce qu'elle a une grande importance.

Il importe de se rappeler que ce n'est pas le nombre de personnes que nous représentons qui compte mais la communauté d'intérêts. Il m'importe peu de savoir que je représente une circonscription de 125,000, de 130,000, de 180,000, ou de 200,000 personnes. Si les gens ont des intérêts communs, ma tâche est relativement simple. Je pourrais avoir un employé de plus à mon bureau, à \$10,000 ou \$15,000 par an. Cela épargnerait à la Chambre et aux contribuables canadiens entre \$150,000 et \$200,000 par an.

Le nombre importe peu. Ce que les gens veulent, c'est se faire entendre. Qu'ils aient tort ou raison, ils veulent être représentés. Ils ont besoin de savoir que lorsque leur député prend la parole à la Chambre, la plupart du temps c'est pour défendre leur point de vue. Je signale cela au commissaire MacDonald et à ses collègues. Toutes ces considérations sont importantes.

Il ne faudrait pas accroître le nombre de députés à la Chambre mais nous devrions améliorer la qualité de la représentation. Je sais que mon adversaire retournera ses paroles contre moi et dira: «Jetez-le dehors, je peux faire un meilleur travail». Je suis prêt à m'effacer à condition que nous ne perdions pas de vue ce principe important.

● (0020)

Voyez-vous, monsieur l'Orateur, les jeunes filles de Dartmouth Halifax East ne sortent pas avec des jeunes gens de Central Nova, car des montagnes, des forêts, des étendues sauvages et tout un mode de vie les séparent. Le député de Central Nova (M. MacKay) représente ses électeurs avec gentillesse et compétence. Dans ma région, il a déjà repris tout le secteur s'étendant d'Ecum Secum à Mooseland. Les gens y sont de culture différente; leur situation économique est différente; mais il les a bien représentés. La commission propose de lui donner une autre partie de ma circonscription. Je sais qu'il représentera bien ses nouveaux électeurs. Je n'y vois pas d'objection.

En fait, mes objections sont les suivantes: cette région ne devrait pas être divisée. Les gens que j'ai l'honneur de représenter depuis plusieurs années ont toujours partagé la même culture, la même économie et la même histoire. A l'instar du député d'Annapolis-Valley (M. Nowlan), je demande qu'on ne divise pas cette circonscription. Les commentaires du député ne s'appliquent pas seulement à la vallée de l'Annapolis, ils s'appliquent également à ma circonscription. Il est important que mes petits enfants, si j'en ai un jour, et tout le monde sache même dans mille ans, qu'il y a une vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse. Il ne faut pas la diviser, il ne faut pas la désunir.

Dieu bénisse le député de Southwestern Nova (M^{lle} Campbell) qui, conformément à la proposition du juge MacDonald, étendra sa sphère d'influence et ses services jusqu'à la région qui m'intéresse. Je suis sûr qu'elle représentera très bien ces gens-là. Monsieur le commissaire

[M. Forrestall.]

MacDonald et ses collègues ne lui imposent pas une tâche inacceptable. Ce n'est pas une tâche insurmontable.

Mlle Campbell: Merci.

M. Forrestall: La représentante peut bien parler si elle le veut, mais la commission lui demande de représenter des gens dont la culture, l'histoire et le mode de vie sont différents.

Le député de Halifax-East Hants a proposé une méthode pour rectifier les écarts numériques de manière à rendre nos circonscriptions moins lourdes. Il est absolument ridicule d'utiliser des chiffres remontant à six ou huit ans pour établir une moyenne aujourd'hui, puisque nos circonscriptions ont atteint aujourd'hui la taille de circonscription initiale avant sa subdivision. Je pense que la population de ma circonscription dépasse à nouveau 100,000 habitants et je suis sûr que celle de la circonscription de mon collègue dépasse également 100,000 habitants. Peut-être que je me trompe. Peut-être qu'elle s'établit un peu au delà de 80,000. Je ne pense pas qu'il refuse de représenter un bon nombre de ses concitoyens. En fait, je souhaiterais représenter un demi-million de Néo-Ecossais. Les chiffres ne comptent pas, ce qui compte c'est la communauté d'intérêt, de culture et de patrimoine.

J'espère que le juge MacDonald et les commissaires prendront note de notre intervention. J'espère que le commissaire MacDonald lira ces pages du hansard, car je lui dis ceci: ces questions sont toutes importantes. J'espère qu'il m'écouterait, qu'il écouterait le député d'Annapolis Valley et le député d'Halifax-Est Hants. Nous disons que ce ne sont pas les chiffres qui comptent. Ce qui compte c'est que les gens soient représentés, les gens qui ont la même culture, les mêmes racines historiques et qui habitent la même circonscription.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre je vous prie. La Chambre ayant examiné ces oppositions, je dois, aux termes de l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, retourner à la commission le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, ainsi qu'un exemplaire de l'opposition et un exemplaire des débats de la Chambre afin qu'elle les étudie à nouveau.

LES AVIS D'OBJECTION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'ALBERTA

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai fait des remarques d'ordre général, comme il est consigné à la page 12477 du hansard, sur les principes qui devraient guider les commissions de délimitation des circonscriptions électorales et particulièrement le souci qu'elles devraient témoigner à l'égard des personnes que toute cette question concerne de plus près, c'est-à-dire les gens qui sont représentés. Trop souvent, je l'ai dit hier, ils se heurtent aux chiffres comme un troupeau de bétail dans un enclos, ce qui, à mon avis, est un tort. Ceux qui insistent pour parler d'énumération électorale en fonction du principe «une voix par personne» ont également tort. La règle d'or à suivre serait la suivante: accorder six voix urbaines pour quatre voix rurales dans les limites stipulées par la loi.

J'ai pris la parole au cours des séances publiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales d'Edmonton et je voudrais qu'on inscrive au hansard une grande partie de ce que j'ai dit à cette occasion car, à mon humble avis, cela vaut la peine d'être répété et de figurer au compte rendu.